



# Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BELLIOU, Maire.

**Présents :** M. Philippe BELLIOU; Joël BEAUGEARD; Nathalie CITEAU, Claire COURRAUD, Sophie DE LIL, Michel FOSSIER, Christophe GATTEPAILLE, Marie GAUTIER; Sylvie GEFFRAY, David GLOTIN, Jean-Claude HERMANT, Karine HERVY, Marie JOSSO, Nicolas LEJEUNE, Laurence LETERRIER, Didier MEIGNEN, Thierry NOBLET, Adrienne SAGE.

**Procurations :** Jacques BOURDIN donne procuration à Philippe BELLIOU; Romane GRIERE donne procuration à Marie JOSSO; Gilbert UM donne procuration à Nicolas LEJEUNE.

**Absent :** Hugues LEGENTILHOMME.

**Assistait en outre à la séance :** Mme Dominique CITTÉ, de l'Agence CITTÉ-CLAES (St-Herblain), cabinet d'urbanisme en charge des études liées à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

**Secrétaires de séance :** Marie GAUTIER et Karine HERVY.

**Date de convocation :** 20 janvier 2016

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

En préambule, M. le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence suite à la disparition de Mme Emilie MAUJEAN, Conseillère Municipale.

### **Modification de l'ordre du jour :**

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- Espace de rencontres sports jeunesse : avenant

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

**Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal :** M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 9 décembre 2015. Celui-ci n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

## 1/ BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire et Mme Dominique Citté, de l'agence Citté-Claes, cabinet d'urbanisme, exposent :

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 30 mai 2011 a prescrit l'élaboration générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

**Sont rappelés les motifs de mise en œuvre de la révision :**

- Recentrer l'urbanisation dans le centre bourg, proches des équipements, autant que faire se peut ; encadrer l'extension des villages (en compatibilité avec la DTA et le SCOT, notamment) ;
- Adapter le rythme de développement aux capacités des équipements publics existants et dans le respect des objectifs du SCOT ;
- Favoriser le parcours résidentiel et la mixité sociale au sein du bourg ;
- Prendre en compte l'environnement et l'énergie dans les aménagements futurs ;
- Favoriser les modes de déplacements « doux » entre les zones d'habitats et les équipements, en lien avec les transports ;
- Développer une politique foncière adaptée aux projets communaux ;
- En lien avec la Communauté de Communes, soutenir le développement des activités économiques - dont l'agriculture - sur le territoire communal ; développer l'offre commerciale tout en maintenant l'attractivité commerciale du bourg.

**La délibération du 30 mai 2011 définissait les modalités de concertation, conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, à savoir :**

- Affichage de la délibération pendant toute la durée des études ;
- Articles dans le bulletin municipal et la brève ;
- Exposition publique sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
- Réunion publique ;
- Ouverture d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée : il sera tenu à disposition du public, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture.

**Avant la présentation du bilan de la concertation, sont exposées les différentes étapes de la révision générale du PLU :**

- Après mise en concurrence, l'agence Citté-Claes (St-Herblain) est missionnée pour mener la procédure d'élaboration
- Travaux de diagnostic
- Débat organisé sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en Conseil Municipal le 16 janvier 2014 et débat complémentaire le 26 mai 2015
- Traduction réglementaire du projet de PLU (travaux sur le règlement et le plan de zonage)

La Commission POS-PLU a été chargée du travail de préparation du plan local d'urbanisme (PLU). Soixante-dix réunions de la Commission ont été organisées, dont trente en présence de l'agence Citté-Claes.

**Les modalités de la concertation mises en œuvre sont exposées ci-dessous :**

- Mise à la disposition du public d'un registre de concertation en Mairie depuis le 7 juin 2011.
- Tout au long de la procédure de révision, la population a été informée de l'avancement des travaux par l'insertion d'articles dans la presse locale et le bulletin municipal
- Débat du PADD en Conseil Municipal le 16 janvier 2014 et débat complémentaire le 26 mai 2015
- Organisation d'une première réunion publique le 8 septembre 2014 portant sur la synthèse des diagnostics, les enjeux ainsi que la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Exposition publique permanente en Mairie sur le diagnostic et le PADD
- Organisation d'une deuxième réunion publique le 22 septembre 2015 portant sur la présentation de la traduction réglementaire
- Affichage en Mairie du projet de zonage et mise à disposition du projet de règlement à compter du 23 septembre 2015
- Examen des 145 demandes de particuliers par la Commission PLU
- Organisation de deux réunions avec les Personnes Publiques Associées

**Monsieur le Maire dresse le bilan de la concertation :**

Les modalités énumérées ci-dessus répondent à celles approuvées par l'assemblée délibérante le 30 mai 2011 :

- La population a été informée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de révision par différents moyens. Cette multitude d'outils a permis de viser plus de citoyens.
- La Commission PLU a été très active tout au long de la procédure
- 145 demandes de particuliers portant essentiellement sur la constructibilité des terrains. Des refus ont été formulés sur plusieurs demandes de constructibilité constitutives d'extension de hameaux ; celles-ci ne s'intégraient pas dans la politique en vigueur en matière d'économie d'espace et de réduction de la consommation d'espace agricole qui n'autorise pas le développement des hameaux en extension.
- L'ensemble des Personnes Publiques Associées a été convié à deux réunions :
  - ✓ Le 6 mars 2014 pour la présentation des diagnostics et du PADD
  - ✓ Le 7 mai 2015 pour la présentation du projet d'arrêt de Plan Local d'Urbanisme

**Bilan des réunions publiques :**

- La première réunion publique, organisée le 8 septembre 2014, avait pour objet de présenter une synthèse des enjeux, les diagnostics et le PADD.

Une soixantaine de personnes étaient présentes et elles ont été invitées à s'exprimer à l'issue de cette présentation. Durant le temps d'échange aux questions posées, les élus et le cabinet d'études CITTE-CLAES ont apporté des précisions quant aux orientations définies dans le PADD ; ils ont souligné les contraintes réglementaires et les orientations supra-communales que le projet de PLU doit respecter, à l'exemple de la production et la densification de logements.

- La deuxième réunion publique, organisée le 22 septembre 2015, avait pour objet d'exposer un résumé du PADD et d'expliquer comment le projet de territoire était traduit réglementairement dans le zonage et le règlement. Environ soixante-dix personnes étaient présentes lors de cette réunion.

Ces deux réunions publiques ont permis à la population et aux personnes concernées de prendre connaissance du projet et d'exprimer leurs observations, suggestions et requêtes.

La concertation ainsi que les travaux d'étude ont abouti à l'élaboration du PADD, des orientations d'aménagement et de programmation, du règlement et du plan de zonage.

Ces documents traduisent les objectifs exposés dans la délibération du 30 mai 2011 et plus précisément :

- la répartition de la capacité d'accueil à l'échelle du territoire en limitant l'extension des hameaux et en concentrant l'urbanisation dans la zone agglomérée du bourg ;
- la recherche de densification du tissu urbain existant dans l'enveloppe urbaine agglomérée plutôt que d'organiser des extensions urbaines ;
- la limitation de la consommation des espaces agricoles par le comblement des dents creuses des hameaux constructibles ;
- la préservation de l'activité agricole notamment par le maintien d'espaces agricoles tampons aux abords de la zone agglomérée ;
- la préservation des paysages du territoire par la prise en compte de la trame verte et bleue de la commune : haies, cours d'eau, zones humides, boisements... ;
- le développement de la commune en accord avec la capacité des équipements ;
- la prise en compte des risques et nuisances tels que l'atlas des zones inondables, la RN165, etc. ;
- le développement des activités économiques et de la polarité de La Hirtais, en compatibilité avec le SCoT.

Après avoir entendu en séance l'exposé de M. le Maire, et de Mme Dominique Citté, de l'Agence Citté-Claes, cabinet d'urbanisme,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Arrête** le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de SAINTE ANNE SUR BRIVET tel qu'il a été présenté.
- **Dresse le bilan** de la concertation mise en œuvre en application des articles L. 103-2 à L. 103-6 du code de l'urbanisme conformément au rapport présenté.
- **Charge M. le maire** de poursuivre la procédure légale ayant pour but l'approbation du PLU.

Conformément aux dispositions de l'article L 153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées. Au terme du délai de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), le projet de PLU arrêté sera soumis à enquête publique en Mairie de Sainte Anne sur Brivet, pendant un mois. Les remarques des PPA seront remises au Commissaire Enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Nantes ainsi que toute correspondance déposée ou réceptionnée en Mairie à son attention. A l'achèvement de l'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions. Si l'avis du Commissaire Enquêteur est favorable, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de PLU en intégrant d'éventuels ajustements issus des remarques des PPA et/ou de l'enquête publique (sans remise en cause du projet).

## 2/ MAISON DE SANTÉ : CHOIX DES ENTREPRISES

M. le Maire rappelle au Conseil le programme de mise en place d'une maison de santé pluri-professionnelle pour permettre à la population de bénéficier d'un service de santé de proximité. L'Agence Konico Architectes (Nantes - 44) assure la maîtrise d'œuvre de l'opération.

En vue de la passation des marchés, la Mairie a organisé une consultation d'entreprises, sous la forme de la procédure adaptée, conformément au Code des marchés publics.

La commission compétente s'est réunie à trois reprises, le mercredi 23 décembre 2015, le mardi 12 et le mercredi 20 janvier 2016, en vue d'examiner les offres des candidats, avec l'assistance du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire indique que le candidat retenu, pour chaque lot, est l'entreprise ayant présenté la meilleure offre en fonction des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

- le prix : 40 %
- la valeur technique : 60%

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide** le choix des entreprises conformément au tableau ci-après

N° lot	Nature du lot	ENTREPRISE	TOTAL HT	OPTIONS A RETENIR	TOTAL HT AVEC OPTION
1	Démolitions	SARL Rémy LUCAS (Herbignac - 44)	5 881,71 €		5 881,71 €
2	VRD - Espaces verts	SAS LEMEE LTP (St-Dolay - 56)	33 411,10 €	- 5 243,40 €	28 167,70 €
3	Gros-œuvre	SARL GUIHENEUF (Missillac - 44)	62 548,46 €	- 9 495,35 €	53 053,11 €
4	Enduits extérieurs - ravalements	SARL QUESTEMBERT ENDUITS (La Vraie-Croix - 56)	6 617,12 €	- 576,38 €	6 040,74 €
5	Charpente bois	EURL SAFRAN (Grandchamp des Fontaines - 44)	2 192,77 €	7 881,78 €	10 074,55 €
6	Couverture - zinguerie - bardage zinc - étanchéité	SARL CHATEL (La Gacilly - 56)	26 559,30 €	4 124,06 €	30 683,36 €
7	Serrurerie	SARL L.G. BAHUON (Lorient - 56)	12 303,10 €		12 303,10 €
8	Menuiseries extérieures alu	SAS ATLANTIQUE OUVERTURES (Vigneux-de-Bretagne - 44)	21 203,00 €	1 550,00 €	22 753,00 €
9	Plâtrerie - doublage	SARL MORICE (Fégréac - 44)	22 799,20 €		22 799,20 €
10	Menuiseries intérieures bois	SARL PARIS (Allaire - 56)	19 257,90 €	900,00 €	20 157,90 €
11	Sols scellés - faïences - sols coulés	SARL FRANGEUL (St-Just - 35)	12 999,95 €		12 999,95 €
12	Electricité - chauffage électrique	SARL BROCELIANDE EPCMP (St-Abraham - 56)	20 990,65 €		20 990,65 €
13	Plomberie - sanitaires - ventilation	SCPA LA REGIONALE (Ste-Luce-sur-Loire - 44)	26 478,09 €	- 383,66 €	26 094,43 €
14	Peinture	SARL OSMOSE (Malville - 44)	10 494,83 €	1 407,21 €	11 902,04 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>283 737,18 €</b>	<b>164,26 €</b>	<b>283 901,44 €</b>

- **Donne** délégation à M. le Maire pour signer les marchés

### 3/ INFORMATION SUR LES RESTES À RÉALISER 2015

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Il précise que la clôture du budget d'investissement 2015 intervenant le 31 décembre 2015, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote du budget.

Mme Laurence LETERRIER, Adjointe aux Finances, présente l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement s'établit comme suit :

<b>État des restes à réaliser 2015 - Dépenses d'investissement engagées non mandatées (en €)</b>			
<b>Article budgétaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Restes à réaliser 2015</b>
202	Hors opération	Elaboration du plan local d'urbanisme (PLU)	22 901,51 €
2031	81 / Aménagement du bourg	Frais d'études (Etude programmation urbaine et Ad'AP)	14 663,07 €
2031	97 / Maison de santé	Frais d'études (maîtrise d'œuvre, SPS, contrôle technique)	21 929,85 €
2033	97 / Maison de santé	Mise en ligne et impression DCE	3 500,00 €
2158	68 / Aménagement de villages	Aubette	3 372,17 €
2181	80 / Eglise	Moteurs de volée de la cloche	1 606,15 €
2313	96 / Espace de rencontres sports jeunesse	Construction	81 608,34 €
<b>TOTAL</b>			<b>149 581,09 €</b>

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **149 581,09 €**.

Elle expose ensuite l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement s'établit comme suit :

<b>État des restes à réaliser 2015 - Recettes inscrites au budget restant à réaliser</b>			
<b>Article budgétaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature de la recette</b>	<b>Restes à réaliser 2015</b>
1321	96 / Espace de rencontres sports jeunesse	Fonds parlementaires - Etat	5 160,38 €
1323		Fonds de développement solidaire des communes (FDSC) - Département	223 183,00 €
13251		Fonds de concours - Communauté de Communes	56 000,00 €
1341		Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2013 - Etat	26 250,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>310 593,38 €</b>

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **310 593,38 €**.

Il est précisé que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2016.

#### 4/ OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2016

Monsieur le Maire indique que, dans l'attente du vote du budget primitif 2016, la Commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Entre le début de l'année 2016 et le vote du budget 2016, si la Commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater des dépenses d'investissements, en dehors de celles figurant dans l'état des restes à réaliser 2015.

Montant budgétisé / dépenses d'investissement 2015 = 2 481 045,12 € (BP 2015) + 107 800,00 € (DM n°1), soit un total de 2 588 845,12 €

Montant budgétisé 2015 / Chapitre 16 (remboursement du capital des emprunts) = 133 000,00 €

Montant budgétisé / dépenses d'investissement 2015 (hors chapitre 16) = 2 455 845,12 €

Le montant maximal des dépenses d'investissement susceptibles d'être autorisées par le Conseil avant le vote du budget est donc de 25% de ce montant, soit 613 961,28 €.

Conformément aux textes applicables, et après avis de la Commission des Finances en date du 19/01/2016, Mme Laurence LETERRIER, Adjointe aux Finances, propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 60 000,00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

<b>Ouverture de crédits d'investissements 2016</b>			
<b>Opération</b>	<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
76 / PAVC	2031	Maîtrise d'œuvre	5 000,00 €
96 / Espace de rencontres sports jeunesse	2313	Construction	5 000,00 €
97 / Maison de santé	2313	Construction	30 000,00 €
	238	Avances et acomptes versés sur commandes	20 000,00 €
<b>Total</b>			<b>60 000,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de Mme Laurence LETERRIER, Adjointe aux Finances, dans les conditions exposées ci-dessus.**

## 5/ DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2016

L'organisation d'un débat d'orientation budgétaire n'est obligatoire que dans les communes de plus de 3 500 habitants. La population communale étant de 2 828 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet n'est donc pas tenue par cette obligation.

Ceci étant, M. le Maire propose de faire le point sur les finances communales et d'associer le Conseil à la réflexion pour la préparation budgétaire 2016.

M. le Maire souligne que ce débat s'insère dans les mesures d'information du public. Il permet aux Adjointes et aux Conseillers de s'exprimer sur la politique budgétaire. Il permet également au Maire de connaître les différentes propositions des Adjointes et des Conseillers.

M. le Maire fait une analyse de l'exécution du budget communal 2015. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées : elles augmentent modérément (environ 1,5%) pour atteindre un niveau de 1 502 000 €.

Nos recettes de fonctionnement progressent quant à elles à un rythme plus soutenu (environ 5,5 %) pour atteindre 1 912 000 €, et ce en dépit de la baisse des dotations. A ce sujet, M. le Maire indique que, si le projet de zone d'activités commerciales sur le site de La Hirtais se poursuivait, cela faciliterait le financement des projets d'investissement communaux et le fonctionnement des services publics municipaux (école, restauration scolaire, soutien aux activités éducatives, sportives et culturelles).

Il ressort un excédent de fonctionnement satisfaisant : environ 409 000 € à comparer avec l'excédent de fonctionnement 2014 qui était d'environ 331 000 €. Cet indicateur connaît donc une hausse notable. La capacité d'autofinancement nette (CAF) s'établit à 291 000 €, et est en augmentation par rapport à 2014, où elle était de 171 000 €.

M. le Maire indique que cette situation financière correcte de la Commune permet l'autofinancement de l'espace de rencontres sports jeunesse et de la maison de santé.

Une réflexion va être menée sur les projets éventuels suivants : rénovation de la salle polyvalente, devenir de l'école publique, logements, PAVC, Ad'AP, réfection du transept de l'église et autres.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget pour l'exercice 2016**

## 6/ CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE-ATLANTIQUE

Monsieur le Maire indique que le service de médecine préventive du Centre de Gestion (CDG) de Loire-Atlantique a notamment pour mission d'assurer la surveillance médicale des agents de la collectivité, mais aussi diverses autres missions relatives à la santé des agents.

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Dans ces conditions il convient de renouveler l'adhésion de la Commune.

De plus, le prix de la visite médicale est désormais fixé à 55,30 € par visite pour l'année 2016, contre 53,60 € en 2015. La cotisation annuelle au service pour l'exercice 2016 est de 0,30 % de la masse salariale : ce taux était de 0,25 % l'année dernière.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive, conclue pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, soit une durée de trois ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Donne** délégation à M. le Maire pour signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Loire-Atlantique d'une durée de trois ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016



## 7/ CONSTRUCTION DE L'ESPACE DE RENCONTRES SPORTS JEUNESSE : AVENANT

M. le Maire et M. Didier MEIGNEN, Adjoint à l'Urbanisme, présentent un projet d'avenant relatif aux marchés de travaux pour la construction de l'espace de rencontres sports jeunesse. Il concerne le lot n°9 - électricité, attribué à l'entreprise GERGAUD (Redon - 35). D'un montant de 1 339, 30 € H.T., il fait suite à une demande du bureau de contrôle et se rapporte à la modification de l'éclairage extérieur et du chauffage avec diverses modifications en chambre froide et rocade cuivre.

**Après** avoir entendu l'exposé de M. le Maire et M. Didier MEIGNEN, Adjoint à l'Urbanisme,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** de conclure l'avenant ci-après détaillé dans le cadre des travaux relatifs à la construction de l'espace de rencontres sports jeunesse :

### Lot 9 : Electricité

Le marché avec l'entreprise GERGAUD INDUSTRIE (Redon - 35) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 56 902.87 €

Montant HT de l'avenant n° 1 : 1 213.61 €

Montant HT du marché en incluant l'avenant n°1 : 58 116.48 €

Montant HT de l'avenant n° 2 : 1 339,30 €

**Nouveau montant HT du marché : 59 455,78 €**

- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

## 8/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE SES DÉLÉGATIONS

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le Maire a signé les contrats ci-après :

Objet	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Extincteurs Espace de rencontres sports jeunesse	SICLI (Carquefou - 44)	1 433,54 €	1 720,25 €
Matériel ménage Espace de rencontres sports jeunesse	PLG (Pont-Saitn-Martin - 44)	1 173,54 €	1 408,25 €
Moteur cloche Eglise	ALAIN MACE (Plaine-Haute 22)	1 338,46 €	1 606,15 €
Aubette Village de Pocazet	KGMAT (Valence - 26)	2 810,14 €	3 372,17 €
Mobilier Espace de rencontres sports jeunesse	MANUTAN (Chauray - 79)	1 815,32 €	2 178,38 €
Mobilier Espace de rencontres sports jeunesse	UGAP (Champs sur Marne - 77)	3 427,06 €	4 112,47 €
<b>Total</b>		<b>11 998,06 €</b>	<b>14 397,67 €</b>

## INFORMATIONS DIVERSES

### **1- Enfance - jeunesse :**

M. le Maire et Mme Marie JOSSO, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, indiquent que le contrat passé avec Les PEP 44 relatif à l'organisation, la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire (APS), de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et des temps d'activités périscolaires (TAP) arrive à échéance à la rentrée de septembre prochain. Une remise en concurrence va donc être organisée. La possibilité de passer le futur contrat sous la forme d'une délégation de service public (DSP) est à l'étude. La Commission Enfance-Jeunesse se réunira prochainement à ce sujet, notamment pour préparer le cahier des charges.

### **2- Restauration scolaire :**

Mme Marie JOSSO informe le Conseil que le système reposant sur l'organisation de deux services est mis en place, à titre expérimental, depuis le lundi 4 janvier 2016. Les premiers retours sont positifs. En outre, le système de paiement des titres par cartes bancaires sur Internet (TIPI), autrement dit la possibilité de régler les factures de cantine sur Internet, va être institué prochainement.

### **3- Animations ados :**

Mme Marie JOSSO déclare qu'une procédure de recrutement d'un(e) animateur (-ice) ados sur la Commune est en cours. Le recrutement devrait être effectif début mars. L'agent sera employé à 75% par la Communauté de Communes, et à 25% pour du temps communal, dans des conditions qui restent à préciser.

**4- Communication :** Le travail de refonte du site Internet de la Commune est en cours de finalisation.

**5- Manifestations, fêtes et cérémonies :** M. le Maire fait part de son intention de préparer avec une attention particulière la commémoration du Centenaire de l'Armistice 1918, c'est-à-dire le 11 novembre 2018. Il invite les Conseillers à entamer une réflexion sur ce sujet.

**6- Personnel municipal :** M. Rémy PAS, adjoint technique chargé des bâtiments, quitte les services municipaux le 31/01/2016 dans le cadre d'une mutation professionnelle. Il sera remplacé dans ses fonctions par M. Christophe BALU à compter du 01/06/2016.

**7- Prochaine séance du Conseil Municipal (prévisionnelle) :** Lundi 22 février 2016 à 20h30.

Le Maire  
Philippe BELLIOT

BEAUGEARD Joël

BOURDIN Jacques

CITEAU Nathalie

COURRAUD Claire

DE LIL Sophie

FOSSIER Michel

GATTEPAILLE Christophe

GAUTIER Marie

GEFFRAY Sylvie

GLOTIN David

GRIERE Romane

HERMANT Jean-Claude

HERVY Karine

JOSSO Marie

LEGENTILHOMME Hugues

LEJEUNE Nicolas

LETERRIER Laurence

MEIGNEN Didier

NOBLET Thierry

SAGE Adrienne

UM Gilbert